



Syndicat Mixte du SCoT
du Pays de Rennes

Mme le Maire
Mairie de Gosné
Place du Calvaire
35140 Gosné

Rennes le 13 septembre 2019



Objet : projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Gosné

Madame le Maire,

Le 3 septembre 2019, vous avez transmis pour avis au Syndicat mixte du Pays de Rennes, le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Ce dernier vise à :

- faire évoluer les règles d'implantation des constructions en zone A afin de permettre l'extension d'un bâtiment agricole situé à moins de 100 m de la zone zone 2AUS (réserve pour une aire de service),
- reformuler l'article 10 « Hauteur des constructions » des zones A, N et NPb afin de faciliter la lecture du règlement littéral et limiter les problèmes d'interprétation notamment lors de l'instruction des demandes de permis de construire,
- revoir la rédaction de l'article 2 de la zone N pour clarifier les règles d'implantation des piscines (couvertes et non couvertes).

Suite à l'analyse du dossier, il apparaît qu'au regard du SCoT en vigueur, votre projet de modification simplifiée ne pose pas de problème de compatibilité et n'appelle aucune remarque particulière.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes cordiales salutations.

Bien à Ai,

André CRÔCQ
Président du Pays de Rennes

Le Pays de Rennes

10, rue de la Sauvaie
35000 Rennes
Tél. 02 99 86 19 86
contact@paysderennes.fr
www.paysderennes.fr